

INCLUSION ET ÉGALITÉ DES CHANCES
LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES VIOLENCES
SEXUELLES ET AGISSEMENTS SEXISTES (HVSS)

CONTEXTE

« L'environnement social de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est malheureusement pas épargné par les phénomènes de violences sexistes et sexuelles. Ces dernières contreviennent à la dignité et au respect de chacune et chacun, usagers comme personnels, au sein de nos établissements. » Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (19 mars 2018)

Ces dernières années, la question du harcèlement sexuel et plus généralement des violences sexistes ou à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur a bénéficié d'une visibilité nouvelle. Cependant, les victimes de ces violences n'osent, encore aujourd'hui, pas toujours dénoncer leurs auteurs, ou sont dissuadées de le faire. L'entourage social des victimes sur leur campus de formation (personnels, élèves) peut méconnaître ou ignorer les recours possibles. Par ailleurs, de nombreuses idées reçues perdurent et freinent la prévention et l'accompagnement des victimes, comme la condamnation des agresseurs.

OBJECTIFS

Les missions de lutte contre le harcèlement et toute forme de violences sexistes et sexuelles s'inscrivent dans les valeurs défendues par l'ISFOGEP qu'il s'agisse d'inclusion, d'égalité des chances ou de respect de l'autre dans toute sa diversité.

Il s'agit de protéger et d'accompagner l'élèves contre notamment « *des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.* » (cf. Loi du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel).

Il peut s'agir d'insultes, de menaces, d'obscénités, de contacts physiques imposés, de contacts téléphoniques ou électroniques, de gestes inappropriés ou non désirés...

ACTIONS

- 1. Sensibiliser les personnels et élèves** sur les questions de harcèlement, de violences sexuelles et sexistes par des temps d'information et d'échange chaque année, par des campagnes de communication régulière sur le campus, par des événements organisés sur le sujet.
- 2. Former et nommer une Référente HVSS pour accueillir et accompagner les victimes et témoins** vers une solution de prise en charge et pour faire le lien avec les responsables pédagogiques et la direction générale
- 3. Identifier les risques par des enquêtes régulières**
- 4. Mettre en place un dispositif de prévention** et à disposition les informations et contacts dans un espace dédié et identifié

PUBLIC CONCERNÉ

Tout élève confronté, en tant que victime ou témoin, à une situation de harcèlement (moral, physique, sexuel, cyber) ou de toute forme de violence, et notamment à caractère sexuelle et sexiste.

SE FAIRE CONNAÎTRE

Compte tenu du contexte de violence, d'intimidation, de peur, de honte... les témoignages peuvent être difficiles. C'est pourquoi le Groupe 3iL propose toutes les voies d'expression possible : mail, téléphone, rendez-vous formel ou informel, choix de l'interlocuteur... afin de favoriser en priorité la communication de l'élève victime ou témoin. Une fois la communication établie, l'élève sera accompagné, avec son consentement et en toute confidentialité, par notre Référent HVSS.

RÉFÉRENT HVSS

· Estelle Parrondo – parrondo@3il.fr - 05 55 31 67 37

CONTACTS ET INFORMATIONS SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

- Le site du gouvernement dédié : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
- Le site du **Collectif de lutte antisexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur** (Clasches) : <http://clasches.fr/>
- Le **3919 Violence Femmes Info** : numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, harcèlement...). Il est gratuit, accessible 24h/24 et 7j/7. Propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge.
- Le **116006** : numéro unique pour toutes les victimes, quel que soit le type d'agression ou de préjudice, gratuit et disponible 7 jours sur 7 de 9h à 19h. Il est également possible d'écrire à victim@116006.fr. Plus d'informations : <https://cutt.ly/GLbY3ig>.

PARTENAIRES

L'ISFOGEP est signataire et adhérent de la Charte Prévention *Cpas1option* qui définit 8 axes d'amélioration des conditions de vie et de santé des élèves et de lutte contre le harcèlement et les violences de tout ordre.

